

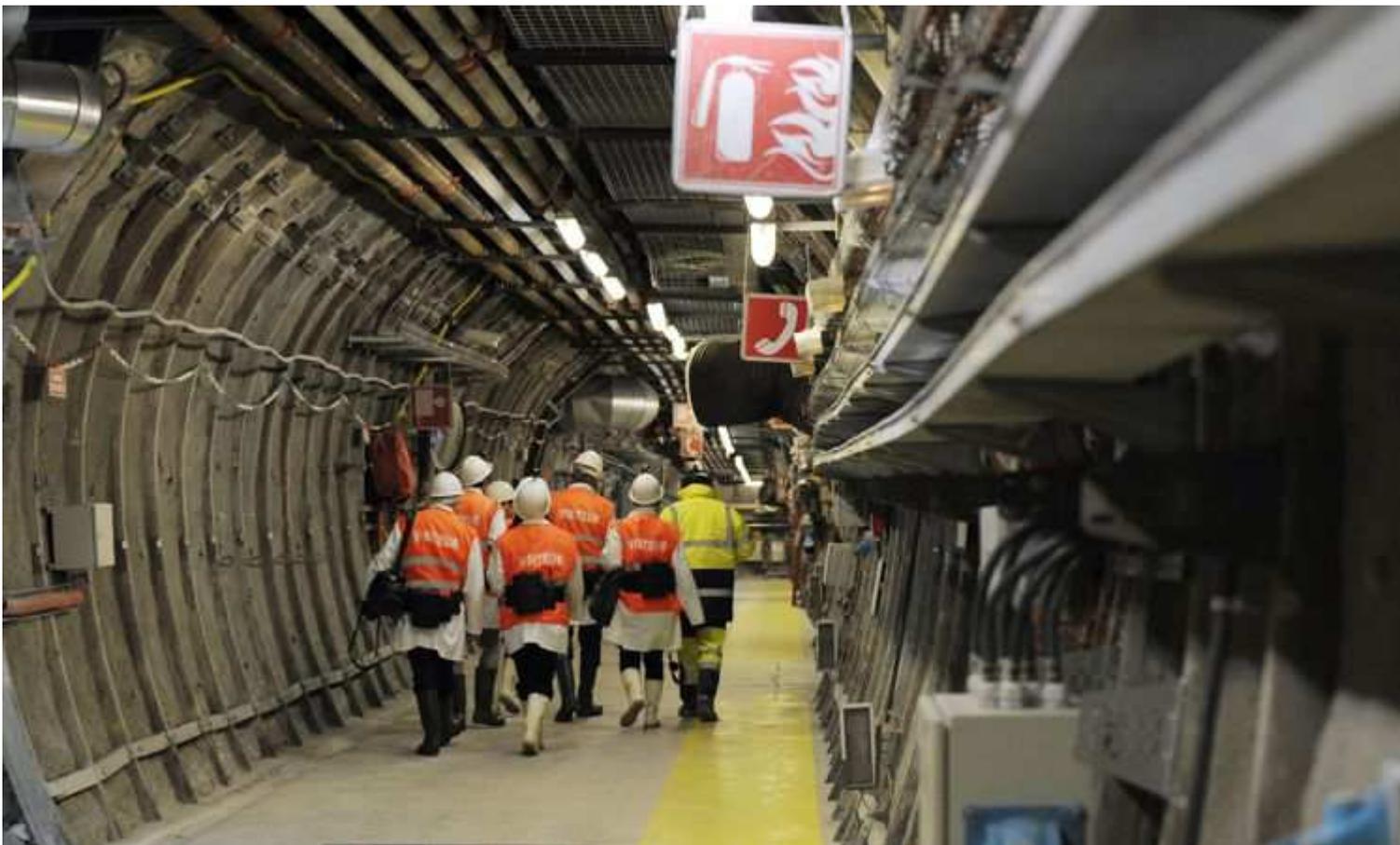
LE TELEGRAMME

France Remaniement Déchets radioactifs. Le projet de Bure devant la justice 6 janvier 2015 Déchets radioactifs. Le projet de Bure devant la justice L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a-t-elle minimisé le potentiel géothermique d'un site lorrain pour pouvoir y stocker des résidus hautement nocifs ? Oui, répondent des antinucléaires, qui l'attaquaient, hier, en justice, à Nanterre. Dans le viseur du réseau Sortir du nucléaire et de cinq associations locales : Cigéo, un projet controversé de stockage de déchets radioactifs sous le sol de Bure, petit village de la Meuse. L'Andra réfute, elle, les accusations de mensonge. « Il existe un potentiel géothermique banal, commun », dans la zone de 30 km² étudiée, a répété Frédéric Plas, son directeur de la recherche et développement. (Photo AFP, archives)

LE FIGARO

Menace sur le stockage de déchets nucléaires à Bure

- [Home ACTUALITE Sciences & Environnement](#)
 -
 - Par [Anne Jouan](#)
 - Mis à jour le 05/01/2015 à 18:40
 - Publié le 05/01/2015 à 17:58



Six associations antinucléaires ont saisi la justice, accusant les autorités d'avoir dissimulé les ressources géothermiques du site.

Le spectre de [Sivens](#) flotterait-il derrière Bure et son centre de stockage de déchets radioactifs? Lundi, au tribunal de grande instance de Nanterre, six associations antinucléaires assignaient l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) «en responsabilité pour faute». Le jugement a été mis en délibéré au 26 mars. Les associations accusent l'Andra d'avoir «délibérément dissimulé» les ressources géothermiques de Bure, une zone située entre la Meuse et la Haute-Marne. La géothermie, littéralement la «chaleur de la terre», est un phénomène physique: plus on creuse la croûte terrestre, plus la température

augmente en raison de la présence de poches de vapeur d'eau, d'eau ou de roches chaudes. Cette ressource naturelle est par exemple utilisée pour le chauffage urbain. Quand la température souterraine est plus élevée, on peut également produire de l'électricité via des centrales spécifiques.

À Bure, [le projet est d'enfouir à 500 mètres sous terre les résidus de déchets radioactifs à haute activité](#) et à vie longue (HAVL), appelés les «cendres» du combustible nucléaire. S'ils représentent un pourcentage infime (moins de 1 %) de la totalité des déchets, les HAVL sont malgré tout les plus radioactifs. Leur concentration en radioactivité est telle qu'ils émettent pendant plusieurs siècles (voire plusieurs millions d'années) des [rayonnements ionisants](#).

Bataille d'experts

Si les écologistes obtiennent gain de cause avec cette action en justice, ils marqueront un point. Car le calendrier n'est pas choisi au hasard: c'est en 2015 que l'étude de faisabilité de l'enfouissement doit être bouclée et en 2017 que la demande d'autorisation doit être déposée. Si cette demande était acceptée, [l'exploitation du site commencerait en 2020](#) dans sa phase expérimentale avant de démarrer véritablement en 2025. En choisissant l'angle de la géothermie, les associations entendent mettre les différents acteurs du nucléaire français devant leurs responsabilités. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme du nucléaire français, a posé comme condition à l'enfouissement à Bure (et ailleurs) que le site ne présente pas un «intérêt particulier» pour la géothermie. Or, selon Romain Virrion, géologue et directeur de Mirabel-Lorraine Nature Environnement, le sous-sol de la région est tel «qu'un jour, on peut vouloir exploiter cette ressource en eau et percer les galeries dans lesquelles seront stockés les déchets. On pourrait vouloir utiliser une ressource d'énergie renouvelable et l'on s'en prive». L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'expert public français en matière de recherche nucléaire, «considère que, au regard des critères définis par l'ASN, le potentiel géothermique du secteur de Meuse/Haute-Marne n'est pas de nature à remettre en cause le choix du site».

À l'Andra par la voix de Frédéric Plas, directeur de la recherche et développement, on se défend d'avoir «jamais menti». Et l'agence tient à rappeler qu'elle a toujours fait mention d'un potentiel géothermique du site mais, qu'à la différence des écologistes, elle le qualifie de «banal». Et c'est bien là le nœud de l'affaire. En résumé, de la géothermie oui, mais de quel ordre? Et Frédéric Plas de conclure: «La plainte déposée par les associations porte sur le fait que nous aurions menti et non sur la faisabilité du stockage.»

20 minutes

Planète

NUCLEAIRE Des antinucléaires attaquent l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) d'avoir minimisé le potentiel de géothermie d'un site lorrain pour y stocker des déchets nucléaires...

Déchets radioactifs enfouis à Bure: Des associations attaquent l'Andra en justice



Un employé circule dans un couloir du centre en construction de traitements de déchets radioactifs de Bure, dans la Meuse, dénoncé par des associations antinucléaires, le 28 juin 2011 - Jean-Christophe Verhaegen AFP

A.Ch. avec AFP

- - Créé le 05.01.2015 à 19:47
 - Mis à jour le 05.01.2015 à 19:47
- Mots-clés
 - Aucun mot-clé

[L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs \(Andra\)](#) a-t-elle minimisé le potentiel géothermique d'un site lorrain pour pouvoir y stocker des résidus hautement nocifs ? Oui, répondent des antinucléaires, qui l'attaquaient lundi en justice à Nanterre. Dans le viseur du réseau Sortir du nucléaire et de cinq associations locales: [Cigéo, un projet controversé de stockage de déchets radioactifs sous le sol de Bure](#), petit village de la Meuse.

Des déchets nocifs pour plus d'un million d'années

Les associations, qui assignaient l'Andra pour «faute», l'accusent d'avoir menti en sous-estimant volontairement la richesse du site pour faciliter l'implantation du futur centre dans cette zone rurale aux confins de la Haute-Marne. Cigéo, un tombeau enfoui à 490 mètres sous terre, doit accueillir une infime partie des déchets provenant des centrales nucléaires françaises, environ 3%, mais concentrant 99% de la radioactivité de l'ensemble de ces déchets, et pouvant rester nocifs plus d'un million d'années.

Le projet n'est pas encore autorisé: l'Andra compte finaliser sa demande de création en 2017, dans l'optique d'un décret d'autorisation à l'horizon 2020 puis d'un démarrage progressif de l'exploitation à partir de 2025, avec une phase industrielle pilote de 5 à 10 ans. Or, [l'Autorité de sûreté nucléaire \(ASN\) exclut une telle entreprise](#) sur tout site en France présentant «un intérêt particulier» pour la géothermie. Depuis plus de 11 ans, les associations anti-Cigéo tentent donc de démontrer le potentiel géothermique «exceptionnel» du sous-sol de Bure.

Les associations dénoncent une «désinformation»

L'Andra réfute les accusations de mensonge. [Au regard d'études qu'elle a diligentées en 2007-2008](#), «il existe un potentiel géothermal banal, commun» dans la zone de 30 km² étudiée, a répété à l'AFP Frédéric Plas, son directeur de la recherche et développement. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a aussi estimé en 2013 qu'au vu de ces tests, le potentiel géothermique de Bure n'était «pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo», au regard des critères de l'ASN. «Le préjudice des associations est inexistant», a plaidé l'avocat de l'Andra, Me Jean-Nicolas Clément, en demandant aux juges de débouter les antinucléaires. «Il n'y a pas de faute» et «ce qu'elles demandent aujourd'hui, l'information sur la qualité de la géothermie du site, est déjà mis en oeuvre», a ajouté le conseil.

De leur côté, les associations contestent la précision de ces études et réclament des forages plus profonds. En 2013, une contre-expertise de Geowatt, un bureau d'études suisse, avait conforté leurs doutes. Elles espèrent «la condamnation symbolique» de l'Andra. Leur avocat, Me Etienne Ambroselli, qui réclame 3.000 euros par association, a fustigé à la barre la «désinformation» pratiquée selon lui par l'Agence.

Le risque de l'oubli

Reste la bête noire des antinucléaires: l'oubli. L'exploitation de Cigéo est prévue pour durer au moins un siècle, mais qui se souviendra de sa présence dans 200.000 ans? «La perte de mémoire du site est évaluée à 500 ans par l'ASN», a soulevé Me Ambroselli: au-delà, [les hommes auront oublié la présence des déchets radioactifs](#) et risqueront de les «perforer» par mégarde s'ils souhaitent atteindre les poches d'eau chaude qui se trouvent au-dessous. «Il y a un moment où le stockage sera oublié et où quelqu'un pourra venir faire des forages», a concédé Frédéric Plas.

Mais l'Andra ne voit aucune «incompatibilité entre le fait de construire Cigéo et une exploitation géothermale après fermeture». L'Agence «étudie les conséquences de ces forages», dans le cadre «d'analyses de sûreté portant sur un million d'années», a-t-il assuré. Avant l'audience, une vingtaine d'antinucléaires avaient manifesté devant le tribunal, chantant «Non, pas de déchets à Bure» sur un air de guitare. Le tribunal de grande instance a mis sa décision en délibéré au 26 mars.

L'est éclair

[Aube](#)

Géothermie contre déchets : l'Andra en procès aujourd'hui

Publié le 05/01/2015

Par l'est éclair



- 

Le potentiel géothermique du sous-sol de Bure (Meuse) a-t-il été délibérément sous-estimé pour faciliter l'implantation d'un futur centre de stockage de déchets radioactifs ? Le TGI de Nanterre, saisi par des antinucléaires, examinera cette question sensible aujourd'hui.

Au printemps 2013, six associations antinucléaires ont assigné « *en responsabilité pour faute* » l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), l'accusant d'avoir « *délibérément dissimulé* » les ressources géothermiques de Bure. Les associations réclament chacune 3 000 € en réparation. Mais leur objectif est surtout d'obtenir « *une reconnaissance symbolique d'une faute de l'Andra* », pour montrer que cette agence « *n'est pas infaillible et qu'elle sait tricher quand elle veut* », a déclaré à l'AFP Antoine Godinot, géologue de l'association BureStop 55.

Une bataille d'expertises

De son côté, l'Andra réfute les accusations d'avoir menti sur le potentiel géothermique. Au regard d'études qu'elle a diligentées en 2007-2008, « *il n'existe pas de ressources géothermiques exceptionnelles* » dans la zone de 30 km² étudiée pour le Centre de stockage industriel géologique (Cigéo). L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a aussi estimé en 2013 qu'au vu de ces tests, le potentiel géothermique de Bure n'était « *pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo* », au regard des critères de l'ASN.

Les antinucléaires contestent la précision de ces études, qu'ils jugent par ailleurs incomplètes, réclamant notamment des forages plus profonds. En 2013 une contre-expertise de Geowatt, un bureau d'études suisse, avait conforté leurs doutes.

Après avoir mené en 2013 un débat public controversé sur le projet Cigéo, l'Andra a proposé un démarrage progressif de l'exploitation du centre à partir de 2025, avec une phase industrielle pilote de 5 à 10 ans. L'Andra compte finaliser sa demande de création du centre en 2017, dans l'optique d'un décret d'autorisation à l'horizon 2020.

Incertitudes sur le coût

L'exploitation de Cigéo est prévue pour durer au moins un siècle, tout en étant « *réversible* » et « *flexible* » sur cette période, rappelle l'Andra, afin de laisser aux générations futures un maximum de possibilités pour permettre des adaptations techniques voire le retrait des « *colis* » radioactifs de leur tombeau souterrain.

Sous la pression des antinucléaires, un article qui devait préciser le critère de réversibilité et réviser le calendrier des procédures d'autorisation du centre avait été retiré début décembre du projet de loi pour la croissance et l'activité, dite « loi Macron ».

De grosses incertitudes pèsent également sur le coût final du projet, actuellement en cours de réévaluation par l'Andra. De précédentes estimations, divulguées par une commission d'enquête parlementaire sur les coûts de la filière nucléaire, parlaient d'une trentaine de milliards d'euros, soit deux fois plus qu'initialement prévu.

FRANCE3 LORRAINE

déchets nucléaires : l'ANDRA en procès

Le potentiel géothermique du sous-sol de Bure (Meuse) a-t-il été délibérément sous-estimé pour faciliter l'implantation d'un futur centre de stockage de déchets radioactifs? Le TGI de Nanterre, saisi par des antinucléaires, examine cette question sensible lundi 5 janvier 2015.

- Jcdr avec AFP
- Publié le 05/01/2015 | 07:54, mis à jour le 05/01/2015 | 07:54



© France 3 Lorraine Le futur centre de stockage de déchets nucléaire CIGEO à Bure (Meuse). Au printemps 2013, six associations antinucléaires ont assigné "en responsabilité pour faute" [l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs](#) (Andra), l'accusant d'avoir "délibérément dissimulé" les ressources géothermiques de Bure.

[Des militants de ces associations, dont le réseau Sortir du Nucléaire, ont prévu de manifester lundi 5 janvier 2015 dès 14H00 devant le tribunal de grande instance de Nanterre, où une audience doit se tenir devant la 6e chambre civile.](#)

Les associations réclament chacune 3.000 euros en réparation.

"L'objectif est surtout d'obtenir une reconnaissance symbolique d'une faute de l'Andra pour montrer qu'elle n'est pas infallible et qu'elle sait tricher quand elle veut." Antoine Godinot, géologue de l'association [BureStop 55](#).

[A Bure](#), une zone rurale très faiblement peuplée aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne, [l'Andra propose d'installer son futur "centre de stockage industriel géologique" \(Cigéo\)](#), pour entreposer à 490 mètres de profondeur des [déchets hautement radioactifs et à durée de vie longue](#) provenant des centrales nucléaires françaises.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) exclut toutefois une telle entreprise sur tout site en France présentant "un intérêt particulier" pour la géothermie. Aussi, depuis plus de 11 ans, les associations opposées au [projet Cigéo](#) tentent de démontrer l'intérêt géothermique du sous-sol de Bure.

Leur avocat, Me Etienne Ambroselli, fait aussi valoir "un risque sérieux" si de telles ressources souterraines venaient un jour à être exploitées à proximité du centre, redoutant des "perforations des déchets" radioactifs par des forages.

"La crédibilité de l'Andra est en jeu" dans cette affaire, a-t-il encore estimé.

Une bataille d'expertises

De son côté, l'Andra réfute les accusations d'avoir menti sur le potentiel géothermique.

Au regard d'études qu'elle a diligentées en 2007-2008, "il n'existe pas de ressources géothermiques exceptionnelles" dans la zone de 30 km² étudiée pour Cigéo, répète-t-elle. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a aussi estimé en 2013 qu'au vu de ces tests, le potentiel géothermique de Bure n'était "pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo", au regard des critères de l'ASN.

Les antinucléaires contestent la précision de ces études, qu'ils jugent par ailleurs incomplètes, réclamant notamment des forages plus profonds. En 2013 une contre-expertise de Geowatt, un bureau d'études suisse, avait conforté leurs doutes.

Après avoir mené en 2013 un débat public controversé sur le projet Cigéo, l'Andra a proposé un démarrage progressif de l'exploitation du centre à partir de 2025, avec une phase industrielle pilote de 5 à 10 ans. L'Andra compte finaliser sa demande de création du centre en 2017, dans l'optique d'un décret d'autorisation à l'horizon 2020.

L'exploitation de Cigéo est prévue pour durer au moins un siècle, tout en étant "réversible" et "flexible" sur cette période, rappelle l'Andra, afin de laisser aux générations futures un maximum de possibilités pour permettre des adaptations techniques, voire le retrait des "colis" radioactifs de leur tombeau souterrain.

Sous la pression des antinucléaires, [un article qui devait préciser le critère de réversibilité et réviser le calendrier des procédures d'autorisation](#) du centre avait été retiré début décembre du projet de loi pour la croissance et l'activité, dite "loi Macron".

De grosses incertitudes pèsent également sur le coût final du projet, actuellement en cours de réévaluation par l'Andra. De précédentes estimations, divulguées par une commission d'enquête parlementaire sur les coûts de la filière nucléaire, parlaient d'une trentaine de milliards d'euros, soit deux fois plus qu'initialement prévu.

REPORTERRE

[Accueil](#) > [Ecologie](#) > **Pour imposer le site de déchets nucléaires Cigéo, l'Andra aurait dissimulé une (...)**

[Ecologie](#)

Pour imposer le site de déchets nucléaires Cigéo, l'Andra aurait dissimulé une source géothermique

Émilie Massemin (Reporterre)

lundi 5 janvier 2015

- **Recommander cette page**



L'Andra, dont la mission est d'informer le public, aurait caché l'existence d'une ressource en géothermie sous le site envisagé pour Cigéo, centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Ce potentiel énergétique remet pourtant en cause le site. L'Agence de gestion des déchets radioactifs était assignée lundi au Tribunal de Nanterre par les associations d'opposants.

C'est l'aboutissement de plus de treize années de travail pour les opposants au projet de Centre industriel de stockage géologique ([Cigéo](#)) de Meuse/Haute-Marne. Ce lundi à 15 h, le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) examinera l'assignation en responsabilité pour faute déposée contre l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ([Andra](#)) par le réseau [Sortir du nucléaire](#) et les associations [Burestop 55](#), [Mirabel Lorraine nature environnement](#), [Les habitants vigilants du canton de Gondrecourt-le-Château](#), le [Cedra 52](#) et l'[Asodedra](#).

Ces associations accusent l'Andra d'avoir délibérément dissimulé une ressource en géothermie dans le sous-sol de Bure, afin de ne pas compromettre l'installation de Cigéo sur le site.

Le début de l'affaire remonte à 2002. André Mourot (aujourd'hui décédé), ingénieur géophysicien et membre du Comité local d'information et de suivi ([Clis](#)) du laboratoire de Bure, découvre des inventaires du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) établissant [l'existence d'une ressource géothermique sous le site du futur Cigéo](#).

Or, la règle fondamentale de sûreté n°III-2-f, adoptée le 10 juin 1991 par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), est très claire : « *Les sites retenus [pour le stockage définitif de déchets radioactifs en formation géologique profonde] ne devront pas présenter d'intérêt particulier du point de vue [de la géothermie et du stockage de chaleur].* » Le [Guide de sûreté](#) qui la remplace le 12 février 2008 reprend les mêmes termes.



Boîte de Pandore

Cela relève du bon sens : « *On ne fait pas d'enfouissement dans un secteur où se trouve une ressource quelconque, parce que nos descendants, ayant oublié l'existence d'un tel dépotoir souterrain, risqueraient d'aller chercher cette ressource et de tomber sur la boîte de Pandore, explique Michel Marie, membre du Cedra 52 et du Clis. On imagine les conséquences.* »

Ce risque est d'autant plus important que Cigéo a pour vocation de stocker des [déchets radioactifs de haute activité \(HA\)](#) et de [moyenne activité à vie longue \(MA-VL\)](#). De l'iode 129 par exemple, hautement radioactif et dont la période d'activité est de seize millions d'années...

L'Andra ne pouvait ignorer l'existence de cette ressource, estime André Mourot [dans une note](#) présentée au Clis en décembre 2002. Et pour cause : c'est la même personne, l'hydrogéologue C. Maiaux du BRGM, qui a cosigné le document *Les possibilités de réalisations géothermiques dans le département de la Meuse. Inventaire en 1981*, et le rapport Antéa « *Département de la Meuse, synthèse des données hydrogéologiques préliminaires* » de 1994, lequel a servi à la réalisation du référentiel géologique de l'Andra et admet des caractéristiques du sous-sol compatibles avec une ressource en géothermie, d'après l'ingénieur.



- Présentation des recherches de l'ANDRA à l'espace information du laboratoire de Bure -

Aucune exploration sérieuse avant le choix du site

L'Andra, qui a connaissance de la règle fondamentale de sûreté, n'a pas non plus cherché une ressource géothermique dans les règles de l'art avant de fixer son choix sur Bure en 1994, souligne Michel Marie. *« Il y a eu une dizaine de forages au total, calcule-t-il. Mais ils étaient peu profonds aux dires des géologues, 600 mètres de profondeur environ. Or, la géothermie se situe bien plus profondément. A l'époque, on disait qu'il fallait trois forages profonds, qui traversent toutes les couches géologiques sur 1.700 mètres pour découvrir la ressource. »*

Alertées par André Mourot, les associations d'opposants au sein du Clis de Bure réclament un forage profond dès 2003. *« Pendant trois ans et demi, l'Andra nous a affirmé, sans preuves, que l'eau ne serait pas assez chaude, que ceci, que cela, se souvient Antoine Godinot, docteur en géologie et membre du Clis. Nous avons découvert ensuite qu'ils attendaient, pour donner suite à notre demande, la loi de 2006. »*



Cette loi relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, [adoptée le 28 juin 2006](#), prévoit la création d'un centre de stockage géologique en profondeur sur un site ayant fait l'objet d'études au moyen d'un laboratoire souterrain, autrement dit le laboratoire de Meuse/Haute-Marne de l'Andra.

Frédéric Plas, directeur de la recherche et du développement à l'Andra, affirme au contraire que l'Andra n'a jamais dissimulé l'existence d'une ressource géothermique à l'aplomb de Bure. « *Il en est fait mention dans le dossier de 2005, dit-il à Reporterre. Pour ce dossier, nous avons effectué une série de forages jusqu'au Dogger, qui nous ont permis de récolter des données sur le gradient géothermal. Ce dernier est tout à fait banal par rapport à ceux qu'on peut rencontrer dans la plupart des sites du Bassin parisien. Nous en avons conclu que nous n'avons pas détecté de ressource géothermique exceptionnelle à cet endroit-là.* »

Des résultats sciemment sous-estimés

Un forage profond est finalement commandité par l'Andra, en 2008. Mais les résultats n'ont pas été clairement expliqués aux membres du Clis, dénonce Antoine Godinot. « *Pour exploiter une ressource en géothermie, on extrait l'eau chaude des profondeurs de la roche grâce à un forage, explique le géologue. Quand on effectue un forage de recherche pour évaluer le potentiel en géothermie d'un sous-sol, il faut mesurer la transmissivité, c'est-à-dire la facilité avec laquelle l'eau circule dans la roche. Si ce paramètre est bon, cela veut dire qu'avec une bonne pompe, on pourra tirer 200 mètres cubes d'eau par heure.* »

Ce que l'Andra n'a pas pris en considération. « *Elle a glissé le chiffre de la transmissivité, 1,1.10⁻³ m²/seconde, ce qui est un bon résultat. Mais évidemment, personne n'a rien compris et c'est normal, parce que c'est un terme de spécialistes, poursuit Antoine Godinot. Puis ils ont dit qu'ils n'avaient pu obtenir qu'un débit de 5 m³/heure, alors qu'il en aurait fallu 150 pour que le sous-sol soit exploitable. Cela, c'est compréhensible pour tout le monde.* »

En lisant le rapport de test des opérateurs ayant effectué le forage, Antoine Godinot découvre d'autres faiblesses : la boue artificielle utilisée pour le forage n'a pas été retirée avant les tests et de la roche argileuse est tombée de la paroi du forage au fond du trou, ce qui a pu gêner les mesures.

Frédéric Plas conteste point par point les critiques émises à l'encontre du forage de 2008 : « *Le programme de ce forage a été établi par un consortium de 22 laboratoires, dont des laboratoires de recherche du CNRS et l'IRSN. Les techniques utilisées sont classiques. Les boues artificielles n'ont pas été utilisées pour masquer les résultats, mais parce que vous ne pouvez pas faire un forage à 2000 m de profondeur sans mettre de boue. L'interprétation des résultats tient compte de la présence de cette boue.* » Pour ce qui est du

tubage insuffisant du forage, « *il faut laisser un découvert pour bien mesurer la transmissivité. Effectivement, la formation s'est un peu desquamées dans une des trois zones de test, et des petites particules argileuses sont tombées dans le forage. Mais c'est un incident presque normal, un aléa des forages scientifiques* ».

Le directeur de la recherche et du développement admet tout de même qu'il pouvait y avoir une ambiguïté dans la présentation des résultats au Clis : « *Vis-à-vis d'une ressource exceptionnelle, le gradient géothermal et la transmissivité sont des données nécessaires et suffisantes pour évaluer le potentiel d'un sous-sol. Quant au 5 m³/heure de débit, il correspondait seulement au débit de la pompe. En aucun cas il ne s'agissait du débit pompable dans le sous-sol. Les termes utilisés par l'Andra pouvaient le laisser penser, ce que nous regrettons. Nous nous en sommes expliqués.* »



Les associations parviennent à introduire le doute au sein du Clis, pourtant favorable au projet Cigéo. Le comité fait appel à un expert suisse, Geowatt, pour une contre-expertise. Ses conclusions vont dans le sens des associations. « *Compte tenu des données et informations disponibles, nous sommes d'avis que les ressources géothermiques au Trias dans la région de Bure peuvent aujourd'hui être exploitées de manière économique avec l'emploi de techniques et de matériel appropriés* », peut-on lire [dans son rapport](#).

De l'absence de ressource... à l'absence de ressource « exceptionnelle »

L'Andra a donc menti. Les associations lui adressent une lettre le 17 décembre 2012, dans laquelle elles réclament une indemnisation pour « [sous-estimation du potentiel géothermique du site de Bure](#) ». Dans sa [réponse du 30 janvier 2013](#), l'Andra « réaffirme qu'il n'existe pas de ressource géothermique présentant un intérêt exceptionnel dans la zone qu'elle étudie pour l'implantation de Cigéo » - le lecteur relèvera le glissement sémantique de « pas de ressource » à « pas de ressource exceptionnelle ».

Elle reconnaît seulement avoir utilisé « *un raccourci qui pouvait porter à confusion quant à la production que pourrait donner une utilisation industrielle locale* » en présentant le débit plutôt que la transmissivité.

Cette réponse ne satisfait pas les associations, déterminées à poursuivre leur action en justice. Mais les règles fondamentales de sûreté de 1991 ne sont pas contraignantes, et pas davantage le Guide de sûreté de 2008 – les associations ne peuvent donc pas attaquer l'Andra sur le choix du site. D'autant moins que le projet n'est pas encore validé, puisque l'Andra n'a prévu de déposer sa demande d'autorisation de création qu'en 2017.



- "Bure Zone Libre". Maison de la résistance contre Cigéo. -

Il faut donc biaiser, et assigner l'Andra pour dissimulation d'informations. *« C'est une question très simple qui a déjà été résolue par la jurisprudence antérieurement : quand vous divulguez une information, la première chose à faire est qu'elle soit correcte, explique Me Étienne Ambroselli, avocat des associations. Là, c'est pire : vous avez un établissement qui a obligation par sa mission statutaire fixée par le législateur, d'informer le public sur ces sujets extrêmement complexes. Nous sommes donc face à un manquement à une obligation statutaire d'information. »* Le 3 mai 2013, les associations [assignent donc l'Andra en responsabilité pour faute](#).

Des positions qui évoluent

L'avocat se veut optimiste quant au dénouement du procès. *« Quand nous avons assigné cet établissement il y a plus d'un an, c'était une action inédite, assez difficile à faire comprendre. Mais les choses se sont beaucoup simplifiées depuis, analyse l'avocat. L'Andra a dû reconnaître sa faute, sous pression de ce recours et suite au rapport Geowatt. »*

Autre signe positif de prise de conscience, le discours de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) évolue. *« En 2009, l'IRSN affirmait l'absence de potentiel géothermique exploitable à l'aplomb de Cigéo. Aujourd'hui, elle reconnaît que ce potentiel existe et qu'il faudra faire des études spécifiques sur les risques de perforation en raison de ce potentiel. »*

Dans sa fiche [« Potentiel géothermique du site de Meuse/Haute-Marne »](#), l'IRSN indique ainsi que *« dans l'hypothèse de l'oubli de la présence du stockage, il ne peut être exclu que ce potentiel puisse conduire dans le futur à la réalisation de forages venant traverser l'installation. L'IRSN estime que ce type de situation doit faire l'objet d'une analyse spécifique, au titre de la démonstration de sûreté de Cigéo, afin d'apprécier notamment son incidence sur les capacités de confinement du stockage »*.

François Besnus, directeur des déchets et de la géosphère à l'IRSN, explique à *Reporterre* que *« la ressource en géothermie est exploitable. Mais actuellement, est-il intéressant de l'exploiter d'un point de vue économique ? Notre conclusion est que non »*. Il souligne deux faiblesses de la ressource : le gradient de température, qui n'est pas meilleur qu'ailleurs, et la très forte salinité de l'eau, qui obligerait les exploitants à la réinjecter dans le sol, une technique coûteuse et compliquée. *« Cette ressource ne présente pas de caractère exceptionnel »*, conclut-il.

« Pour autant, on ne peut pas gommer d'un trait le risque d'une intrusion dans le futur, avertit-il. Nous avons aujourd'hui une certaine vision du sous-sol, qui peut évoluer. La présence de géothermie est un risque, mais l'incertitude est encore plus grande pour des ressources encore plus profondes et peut-être encore insoupçonnées. » Dans cette perspective, l'Andra est obligée, géothermie ou non, d'étudier plusieurs scénarios d'intrusion, qu'elle devra présenter à l'IRSN avant de déposer sa demande d'autorisation de création. « Ces études devraient être effectuées dans un cadre pluraliste, où l'Andra et l'IRSN joueraient un rôle moteur mais où le BRGM, les universitaires, les associations et la société civile... auraient également leur mot à dire », souhaite François Besnus.

L'Andra se veut rassurant sur le sérieux avec lequel elle mène ces études de sûreté. « Notre démarche est simple : tous les événements, même peu probables, sont considérés comme certains, explique Frédéric Plas. Nous étudions toutes les possibilités d'intrusions, qu'elles s'arrêtent au-dessus du stockage, le traversent ou même traversent un déchet. Nous envisageons ensuite les conséquences pour la sûreté des hommes et de l'environnement. Ce travail avait déjà été fait dans le cadre du dossier de 2005, nous le reprenons depuis le début. » « Cigéo ne sera pas autorisé si l'Autorité de sûreté nucléaire estime que les risques ne sont pas suffisamment pris en compte », complète Annabelle Quenet, de l'Andra.

Des pressions

Mais la pression du gouvernement reste forte, comme en témoignent les tentatives de [passages en force dans la loi de transition énergétique puis dans la loi Macron](#). « Qu'il y ait des pressions politiques, c'est évident, mais ces pressions viennent aussi des corps de métier.

L'Andra reste une émanation du CEA [Commissariat à l'énergie atomique], et tous ces gens se connaissent très bien et cherchent une solution aux déchets nucléaires. Il faut la trouver coûte que coûte pour que le nucléaire reste une ressource énergétique acceptable », observe Me Étienne Ambroselli.



- Blocage de camions vibrateurs de l'Andra, juin 2010 -

Si les associations gagnaient, elles toucheraient entre autres 3.000 € d'indemnisations chacune en réparation des préjudices subis. Mais pour l'avocat, là n'est pas l'essentiel : « L'intérêt de cette procédure, c'est qu'on a poussé l'Andra dans ses retranchements. Avant, elle niait l'existence d'un potentiel géothermique, maintenant elle l'accepte. Elle admet même l'éventualité qu'il puisse y avoir un forage dans le futur Cigéo. Quelle que soit l'issue de ce procès, le débat se porte maintenant sur la sûreté de Cigéo en présence d'une ressource géothermique qui n'est plus niée par personne. »

« Contre le projet »

Pour Laura Hameaux, du réseau Sortir du nucléaire, les enjeux de ce procès sont multiples : « *Le premier est de faire reconnaître officiellement et juridiquement les manquements de l'Andra. Montrer publiquement que l'Andra a menti, et par là même porter atteinte à sa crédibilité en tant que gestionnaire. Le second est de faire reconnaître le travail des associations sur ce dossier depuis maintenant treize ans. Et le dernier objectif est de clairement mettre des bâtons dans les roues de l'Andra et de contrer le projet.* »

Les responsables du dossier à l'IRSN et à l'Andra, en congé ces deux dernières semaines, n'ont pas pu répondre à nos questions.

A l'issue de l'audience, l'avocat des associations, Me Étienne Ambroselli a indiqué à *Reporterre* qu'il était « *raisonnablement confiant* » sur le jugement. « *L'Andra n'était pas là, ce qui selon moi trahit un certain embarras. Elle était représentée par son conseil, qui a plaidé de manière assez courte sans répondre à nos accusations.* » Pour l'avocat, le gestionnaire des déchets nucléaires est « *au pied du mur* » : « *Elle ne peut plus nier la présence d'une ressource géothermique. Elle en est réduite à faire des démonstrations ubuesques aux juges, en osant affirmer que perforer un déchet radioactif génère cent fois moins de radioactivité que la radioactivité naturelle, selon un dossier de 2005 qui n'en parle même pas...* »

La décision des magistrats sera rendue le 26 mars, à 14 h.

Source : Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

- . Autruche : *Reporterre*
- . Banderole, bidons : [Bure Stop](#)
- . Maison résistance : [Sortir du nucléaire](#)
- . Panneau Andra Bure : [Wikipedia](#) (Ji-Elle/Domaine public)
- . Andra : [Wikipedia](#) (Ji-Elle/Domaine public)

BFM TV

Déchets radioactifs enfouis en Lorraine: l'Andra devant la justice

BFMTV V.R. avec AFP Publié le 05/01/2015 à 21h06



L'Andra prévoit de lancer sur ce site en 2017 (ici photographié le 28 juin 2011) le projet controversé de stockage de déchets radioactifs Cigéo. - © Jean Christophe VerhaegenN - AFP

Opposées à un projet controversé de stockage de déchets nucléaires dans la Meuse, plusieurs associations antinucléaires demandent la condamnation "symbolique" de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) pour "faute". Le procès s'est ouvert ce lundi devant le tribunal de grande instance de Nanterre.

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ([Andra](#)) a-t-elle minimisé le potentiel géothermique d'un site lorrain pour pouvoir y stocker des résidus hautement nocifs? Oui, répondent des antinucléaires, qui l'attaquaient lundi en justice à Nanterre.

Dans le viseur du réseau Sortir du nucléaire et de cinq associations locales: Cigéo, un projet controversé de stockage de déchets radioactifs [dans le sous-sol de Bure](#), petit village de la Meuse.

Les associations, qui assignaient l'Andra pour "faute", l'accusent d'avoir menti en sous-estimant volontairement la richesse du site - des nappes souterraines d'eau chaude - pour faciliter l'implantation du futur centre dans cette zone rurale aux confins de la Haute-Marne.

Cigéo, un tombeau enfoui à 490 mètres sous terre, doit accueillir une infime partie des déchets provenant des centrales nucléaires françaises, environ 3%, mais concentrant 99% de la radioactivité de l'ensemble de ces déchets, et pouvant rester nocifs pendant plus d'un million d'années.

Les anti-nucléaires vent debout contre Cigéo

Le projet n'est pas encore autorisé: l'Andra compte finaliser sa demande de création en 2017, dans l'optique d'un décret d'autorisation à l'horizon 2020 puis d'un démarrage progressif de l'exploitation à partir de 2025, avec une phase industrielle pilote de 5 à 10 ans.

Or, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) exclut une telle entreprise sur tout site en France présentant "un intérêt particulier" pour la géothermie. Depuis plus de 11 ans, les associations anti-Cigéo tentent donc de démontrer le potentiel géothermique "exceptionnel" du sous-sol de Bure.

L'Andra réfute les accusations de mensonge. Au regard d'études qu'elle a diligentées en 2007-2008, "il existe un potentiel géothermal banal, commun" dans la zone de 30 km² étudiée, a répété Frédéric Plas, son directeur de la recherche et développement.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a aussi estimé en 2013 qu'au vu de ces tests, le potentiel géothermique de Bure n'était "pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo", au regard des critères de l'ASN.

"Le préjudice des associations est inexistant", a plaidé l'avocat de l'Andra, Me Jean-Nicolas Clément, en demandant aux juges de débouter les antinucléaires. "Il n'y a pas de faute" et "ce qu'elles demandent aujourd'hui, l'information sur la qualité de la géothermie du site, est déjà mis en oeuvre", a ajouté le conseil.

Dans 500 ans, l'oubli

De leur côté, les associations contestent la précision de ces études et réclament des forages plus profonds. En 2013, une contre-expertise de Geowatt, un bureau d'études suisse, avait conforté leurs doutes. Ainsi, elles espèrent "la condamnation symbolique" de l'Andra. Leur avocat, Me Etienne Ambroselli, qui réclame 3.000 euros par association, a fustigé à la barre la "désinformation" pratiquée selon lui par l'Agence.

Reste la bête noire des antinucléaires: l'oubli. L'exploitation de Cigéo est prévue pour durer au moins un siècle, mais qui se souviendra de sa présence dans 200.000 ans? "La perte de mémoire du site est évaluée à 500 ans par l'ASN", a soulevé Me Ambroselli: au-delà, les hommes auront oublié la présence des déchets radioactifs et risqueront de les "perforer" par mégarde s'ils souhaitent atteindre les poches d'eau chaude qui se trouvent au-dessous.

"Il y a un moment où le stockage sera oublié et où quelqu'un pourra venir faire des forages", a concédé Frédéric Plas. Mais l'Andra ne voit aucune "incompatibilité entre le fait de construire Cigéo et une exploitation géothermale après fermeture". L'Agence "étudie les conséquences de ces forages", dans le cadre "d'analyses de sûreté portant sur un million d'années", a-t-il assuré.

Avant l'audience, une vingtaine d'antinucléaires avaient manifesté devant le tribunal, chantant "Non, pas de déchets à Bure" sur un air de guitare. Le tribunal de grande instance a mis sa décision en délibéré au 26 mars.

Écrit par V.R. avec AFP